



HAL
open science

Hildegarde exorciste : la "Vie de Hildegarde" en français et sa principale source inédite

Laurence Moulinier

► **To cite this version:**

Laurence Moulinier. Hildegarde exorciste : la "Vie de Hildegarde" en français et sa principale source inédite. *Hagiographica*, 1998, V, pp.91-118. halshs-00608964

HAL Id: halshs-00608964

<https://shs.hal.science/halshs-00608964>

Submitted on 3 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LAURENCE MOULINIER

Hildegarde exorciste: la « Vie de Hildegarde » en français et sa principale source inédite

La rédaction d'une *Vita* de Hildegarde de Bingen (†1179) fut entamée du vivant de son héroïne, mais outre cette *Vie* en latin, des textes en langue vulgaire conservaient également son souvenir à la fin du Moyen Age: dans l'aire germanique, la parution d'une version allemande précéda celle de la *Vita* latine à la Renaissance¹, et au XVe siècle fut copiée dans le Nord de la France actuelle une *Vie de Hildegarde* qui nous renseigne pour sa part sur la diffusion de la mémoire de la sainte dans cette aire géographique. La recherche en cours que je présente ici concerne en effet un texte encore méconnu mais capital, à savoir une *Vie* française de Hildegarde conservée dans trois manuscrits originaux du Nord de la France, les mss Cambrai, Bibl. Mun., 812, Douai, Bibl. Mun., 869² et Lille, Bibl. Mun., 453 (383), que j'ai étudiés jusqu'à présent sur microfilms.

¹ J. Blanckwalt en fit paraître une première édition à Cologne en 1566 sous le titre de *Sanctae Hildegardis Abbatissae in Monte S. Roberti apud naam Fluvium, prope Bingam, sanctissimae virginis et prophetissae*; Jakob Köbel avait publié en 1524 à Oppenheim *Die Legend des heyligen hertzogen sant Ruprechts / bey Byngen uff sant Ruprechtsberg leylich rastende / Die Legend von der seligen / jungfrawen sant Hildegard der Christlichen Sibilla / und offenbarerin der heymlichen wunderwerck gotes/ die Aptiſin uff sant Ruprechts bergk gewessen ist*. Ce texte aujourd'hui introuvable, serait une réélaboration en allemand des livres I et II de la *Vita S. Hildegardis*, qui montrerait des oublis et des ajouts par rapport au texte latin; cf. KLAES éd., *Vita sanctae Hildegardis*, Turnhout, Brepols, 1993 (CCCM 126), p. 181*. On connaît aujourd'hui 8 manuscrits complets de la *Vita* (cf. Klaes, p. 157*-183*).

² J'ai donné une première édition de cette *Vie* d'après le manuscrit de Douai dans L. MOULINIER, *Vitae latinae et volgarizzamento: l'exemple de la Vie de Hilde-*

Les trois codex dans lesquels figure cette *Vie* sont trois légendiers du XVe siècle, c'est-à-dire des manuscrits contenant au moins principalement des légendes hagiographiques, selon la définition de Guy Philippart³. Avec deux autres recueils du même genre (Cambrai, Bibl. Mun., 811 et Lille, Bibl. Mun., 452), ces trois légendiers originaires du Nord de la France ont été étudiés par Anne-Françoise Labie-Leurquin⁴, qui s'est penchée plus particulièrement sur les saints régionaux et a donné l'édition critique de vingt de ces *Vies* de saints du Nord. C'est à elle que j'emprunterai quelques éléments d'une description codicologique des trois recueils, puis, après avoir brièvement présenté les manuscrits, je donnerai une analyse de la *Vie* de Hildegarde qu'ils renferment, et tenterai ensuite de reconstituer son histoire: si la question de l'auteur et/ou du traducteur, des sources et de la diffusion du texte se posent en effet ici comme à propos de toute autre *Vie* de saint en langue vernaculaire, le problème de ses sources revêt un relief particulier.

Le ms. de Cambrai est composé de deux éléments, d'une part un légendier couvrant un calendrier liturgique complet, comportant 201 articles, et d'autre part un recueil de textes pieux en prose et en vers. Hildegarde occupe le 180e rang dans le légendier, aux fol. 376v-378v, entre Martial de Limoges (dont la *Vie*, de source inconnue, ne figure que dans ce manuscrit) et Alexandre (fêté à date inconnue)⁵. D'origine cambrésienne, copié par un certain Potier, ce manuscrit a appartenu à la bibliothèque des Bénédictins du Saint-Sépulcre de Cambrai, où il fut probablement écrit.

Le ms. de Douai daterait de la deuxième moitié du XVe siècle et se compose lui aussi de deux éléments très anciennement réunis, un

garde en français, dans *Santità, Culti, Agiografia. Temi e prospettive*, éd. S. BOESCH GAJANO, Rome, Viella, 1997, p. 139-163. La présente étude tente de donner une suite à cet article, à la lumière de nouveaux éléments.

³ G. PHILIPPART, *Les légendiers latins et autres manuscrits hagiographiques*, Turnhout, Brepols, 1977, p. 24 (Typologie des sources du Moyen Age occidental, fasc. 24-25).

⁴ A.-F. LABIE, *Les légendiers en prose française à la fin du Moyen Age (région picarde et Flandre française)*, avec une édition critique de 20 vies de saints, thèse de 3e cycle, dir. J. Monfrin, Paris, Université de Paris-IV, 1985, 2 vols.

⁵ Selon LABIE, *ibidem*, p. 64, il s'agirait d'Alexandre le fol; sa *Vie* figure également dans le ms. Lille (fol. 28v-32), mais sa source est inconnue, comme celle de Bède, mort en 735 et fêté le 27 mai.

légendier suivi du *Jardin de dévotion* de Pierre de Luxembourg (fol. 166-184) et un second élément à partir du fol. 188, contenant un recueil de 40 miracles de Notre-Dame en prose. Le légendier proprement dit se termine au fol. 162 et ne contient que 63 articles, dont deux ne sont pas des *Vies* de saints (les prophéties de Joachim de Flore et la *Vie* d'Origène); Hildegarde y figure en 33^e position, aux fol. 98v-102v, entre une *Vie* de Julienne tirée de la *Légende dorée* et une *Vie* de Bède. Bien qu'en petit nombre, les *Vies* contenues ici sont remarquables par certains traits car ce légendier fait place à de grandes figures de la spiritualité mystique: outre Hildegarde, on trouve saint Bernard, les prophéties de Joachim de Flore (qui s'intercalent entre la *Vie* de saint Adrien et celle de saint Bernard) et surtout Marie d'Oignies, avec une traduction intégrale de la *Vita* de la bienheureuse écrite par Jacques de Vitry.

Enfin le ms. de Lille est un légendier en prose de 160 articles, dont 137 sont des *Vies* de saints, dans lequel des légendes qui ne correspondent pas à la course de l'année liturgique viennent s'interpoler: Hildegarde y porte le n° 50, aux fol. 72v-76, entre Justine et Léonard de Noblat, deux *Vies* figurant dans la *Légende dorée*. Ce légendier, un des plus petits du genre, faisait partie de la collection de «Ballet», bibliophile du XVe siècle⁶.

La *Vie* française se décompose comme suit:

- un récit très abrégé de la vie de la sainte, où sont évoqués son enfance, sa croissance dans les vertus, sa vie au monastère et son don de vision;

- un échange épistolaire avec Bernard de Clairvaux (longue lettre de Hildegarde, écrite sans doute en janvier 1147 alors que Bernard prêchait la croisade en Rhénanie, et réponse du saint), où se trouvent expliquées et approuvées les modalités des dites visions;

- un long face à face entre un prêtre et un diable à l'occasion d'un exorcisme auquel aurait assisté la sainte, confrontation qui prend la forme d'un interrogatoire systématique en 26 (ou 27, selon les manuscrits⁷) questions portant sur la confession, le baptême, le purgatoire, etc.; la dernière de ces questions donne la parole à Hildegarde, qui a le dernier mot et apparaît ainsi comme une sainte capable de terroriser les démons;

⁶ Ibidem, p. 26.

⁷ Le texte du manuscrit de Douai comporte 27 questions, les deux autres 26.

– un bref passage évoquant la mort et deux miracles *post mortem* de la bienheureuse.

Une première question à se poser est la suivante: a-t-on affaire avec la *Vie* de Hildegarde à la version française d'une *Vita* latine préexistante ou à la traduction d'un autre état du texte? En d'autres termes, le texte que nous avons sous les yeux est-il le résultat d'une traduction ou le fruit d'un remaniement, voire d'une composition? Pour la plupart des légendiers étudiés par Anne-Françoise Labie, une source latine a préexisté au texte français, qui en est un abrégé portant la marque d'un travail de remaniement et d'abrégement.

La trame de la *Vita S. Hildegardis* éditée par Monica Klaes semble respectée au début, puis la suite est totalement supprimée, à part les derniers paragraphes, et cette caractéristique rappelle les *Vies* de saints copiées dans les bréviaires ou dans les lectionnaires d'offices que Guy Philippart définit comme « tout manuscrit contenant les lectures de l'office liturgique, pourvu que celles-ci aient été dès l'origine divisées en *lectiones* par les copistes »⁸: il était d'usage de lire une *Vie* de saint, coupée en leçons entre lesquelles s'inséraient les répons, à l'office du matin; souvent, quand le scribe arrivait vers les dernières leçons en n'ayant copié que le début de la légende, il supprimait un long passage du récit et n'en copiait plus que la conclusion. Or, grâce au travail de Monica Klaes, nous avons la chance de connaître la *Vita* latine et la plupart de ses dérivés, y compris cet état intermédiaire du texte qui semble avoir servi de base à la *Vie* française, les *Octo lectiones in festo S. Hildegardis*.

DE LA *VITA* AUX *OCTO LECTIONES*

La *Vita sanctae Hildegardis* a une histoire complexe et plusieurs voix se mêlent dans cette *Vita* « chorale », composée de trois livres:

– Hildegarde elle-même avec les douze fragments autobiographiques des livres II et III qui correspondent à huit de ses *visiones*⁹;

⁸ PHILIPPART, *Les légendiers latins et autres manuscrits hagiographiques*, p. 24.

⁹ Barbara Newman suggère que Hildegarde savait que Gottfried et Guibert écrivaient sa vie; ses mémoires autobiographiques montrent qu'elle coopérait au projet (B. NEWMAN, « Cahiers de Civilisation médiévale », n° 4, oct.-déc. 1995, p. 381). Elle semble donc avoir participé activement à l'élaboration de sa propre légende hagiographique et la correspondance de Bernard, dont la *Vita* fut égale-

– Gottfried, prévôt du Rupertsberg de 1174 à 1176, qui réalisa l'ébauche du livre I (son récit ne va pas au-delà du milieu des années 1150);

– une nonne anonyme qui fournit le récit des miracles et de la mort, *obitus*, de l'abbesse;

– Guibert de Gembloux, dernier secrétaire de la sainte, arrivé au Rupertsberg en 1177, qui rassembla et retravailla ces documents en vue d'écrire sa propre vie de Hildegarde, restée inachevée¹⁰; il la laissa aux sœurs du Rupertsberg lorsqu'il quitta le monastère.

– le rédacteur final, Theoderich d'Echternach: vers 1180, l'abbé d'Echternach Ludwig, qui démissionna de sa charge d'abbé de Saint-Euchaire de Trèves, aurait chargé Theoderich de composer une *Vita* à partir des matériaux rassemblés par Guibert. Or Theoderich n'avait probablement jamais rencontré la sainte¹¹: il enrichit donc le travail de Gottfried en lui adjoignant deux autres livres, s'appuyant sur les sources de Guibert, et les augmentant de citations bibliques, d'emprunts à d'autres auteurs, de narrations à la première personne dans le livre II, et de nombreux passages de la correspondance de Hildegarde.

Vraisemblablement entamée en 1182, la *Vita sanctae Hildegardis* fut sans doute achevée par Theoderich en 1187 mais Guibert n'en eut connaissance qu'à la fin de sa longue existence, en 1209, par l'entremise de l'abbé Gottfried d'Echternach (1181-1210) qui la lui envoya. Il en prépara alors une version légèrement révisée qui joua un rôle important pour la mémoire de Hildegarde dans la Belgique et les Pays-Bas actuels, régions dans lesquelles Hildegarde avait eu de nombreux correspondants et amis¹²: le ms. Bruxelles, Bibliothèque Roya-

ment entamée de son vivant, est un cas parallèle, peut-être même le modèle de recueils qui a inspiré Hildegarde et ses secrétaires. Il faudrait approfondir la comparaison entre les deux saints et les écrits les concernant.

¹⁰ Edition de ce fragment dans GUIBERT GEMBLACENSIS *epistolae*, Pars I, *Epistolae I-XXIV*, éd. A. DEROLEZ, Turnhout, Brepols, 1988, Ep. 38, p. 369-379 (CCCM 66).

¹¹ Cf. entre autres W. BERSCHIN, *Die Vita Sanctae Hildegardis des Theoderich von Echternach*, dans *Hildegard von Bingen. Prophetin durch die Zeiten*, éd. E. FORSTER, Fribourg en Brisgau, 1997, p. 120-125, et B. NEWMAN, *Seherin-Prophetin-Mystikerin. Hildegard-Bilder in der hagiographischen Tradition*, ibidem, p. 126-152.

¹² Voir à ce sujet Dom P. SÉJOURNÉ OSB, *Les correspondants de Hildegarde à Utrecht*, «Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis», XVI, 1920, p. 144-162: Hildegarde elle-même aurait poussé de Cologne à Utrecht en 1159 et on ne peut

le, 7917, originaire d'Utrecht où il fut compilé vers 1400, transmet ainsi une version abrégée de la *Vita* de Hildegarde (fol. 157r-158v) largement inspirée de celle élaborée par Guibert après 1209¹³. Ce dernier fut en outre le principal organisateur du recueil systématique de la correspondance de Hildegarde dans le *Riesenkodex*, conçu comme un monument au prestige et à la sainteté de l'abbesse, et son action pastorale en tant qu'abbé de Florennes puis de Gembloux ou ses contacts étroits avec l'abbaye cistercienne de Villers-en-Brabant duirent également grandement contribuer à faire durer la mémoire de l'abbesse: Guibert apparaît donc comme un personnage central dans la diffusion du souvenir de Hildegarde dans cette région.

Theoderich, de son côté, ne se contenta pas de composer la *Vita sanctae Hildegardis*; il aurait aussi écrit les *Octo lectiones in festo S. Hildegardis*¹⁴, dont l'auteur n'a clairement pas connu Hildegarde, et dont il ne sait même pas la date de la mort qu'il situe en 1181.

Ces *lectiones* proposent une *Vie* abrégée de la sainte pour une lecture liturgique le jour de sa fête, le 17 septembre, une fête instituée à Gembloux au XIII^e siècle¹⁵. La tradition manuscrite des *Octo lectiones* montre bien leur lien avec Gembloux. Dans le ms. Bruxelles, BR, 5527-34, fol. 209r-210v, elles font suite à la *Vita* de Theoderich, fol. 191v-209r: originaire de Gembloux, ce manuscrit du début du XIII^e siècle est un recueil soigné des œuvres de Guibert (lettre à Bovon, fol. 180-187, fragment de *Vita*, fol. 187v-190v)¹⁶; notons en outre que dans le ms. Bruxelles, BR, 5387-96, réalisé fin XII^e-début

négliger le fait que deux des meilleurs manuscrits de ses œuvres soient aujourd'hui à Bruxelles et à Gand. D'après H. LINDEMAN OSB, Hildegarde avait entre autres comme correspondants à Utrecht un certain Henri (*Henricus Traiectensis ecclesie canonicus*), Sophie, abbesse d'Oudwijk et l'évêque Gottfried van Rhenen (1156-1178): Hildegarde lui écrivit deux lettres et en 1163, il est à Mayence et signe la charte impériale confirmant les privilèges du Rupertsberg. Un second groupe d'amis comprenait l'évêque Rudolf, Philippe, abbé de Park, Guibert de Gembloux et ses Cisterciens. L'abbé Philippe de Park aida Guibert à obtenir la permission de se rendre auprès de Hildegarde («S. Hildegard in hare Nederlandsche Vrienden», *Ons geestelijk Erf*, Deel II, Antwerpen, 1928).

¹³ Cf. KLAES, *Vita sanctae Hildegardis*, p. 178.

¹⁴ *Octo lectiones in festo sancte Hildegardis legende*, dans *Vita sanctae Hildegardis*, éd. KLAES, p. 75-80; ces *Octo lectiones* avaient été éditées une première fois dans J.-B. PITRA éd., *Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata*, VIII, *Nova sanctae Hildegardis opera*, Mont Cassin, 1882, p. 434-438.

¹⁵ Cf. PITRA éd., *Nova sanctae Hildegardis opera*, p. 434, n. 1.

¹⁶ Cf. KLAES, *Vita Sanctae Hildegardis*, p. 177.

XIII^e s. vraisemblablement sous le contrôle de Guibert, on aurait dû trouver, avec les lettres de ce dernier, les *lectiones*, annoncées fol. 175v et remplacées par une lettre de Hildegarde au clergé de Cologne. Il y a donc un rapport entre les *lectiones* et la *Vita* remaniée par Guibert dans les manuscrits qui conservent ses écrits, et selon Monica Klaes, les *lectiones* ont dû précéder dans le temps l'élaboration de la *Vita* par Guibert, donc être composées avant 1209.

LES SOURCES DE LA VIE FRANÇAISE

Dans ces *Octo lectiones*, le *liber primus* de la *Vita sanctae Hildegardis* n'est exploité que jusqu'à la *lectio* V, les trois autres étant orientées vers les livres II et III. Les *lectiones* II et III relatent les premières années de la vie de Hildegarde et la mort de Jutta (la recluse qui lui sert de *magistra*), l'origine et expérience de son don visionnaire, son entrée au monastère, sa croissance dans les vertus et à nouveau son don de vision. Puis avec les *lectiones* IV et V, le récit s'écarte de la *Vita* de Theoderich et combine des éléments puisés dans la *Vita* due à Gottfried et les passages autobiographiques. C'est le seul texte où l'on apprend que Hildegarde reçut le voile des mains de l'évêque Otto de Bamberg (1103-1139), détail que nos trois *Vies* en français ont retenu avec une fidélité variable. Les *lectiones* VI et VII évoquent le conflit de Hildegarde avec les démons en empruntant au 4^{ème} paragraphe autobiographique de la *Vita sanctae Hildegardis* et aux conclusions de Theoderich au chapitre II.

Assurément ces *Octo lectiones* sont à l'origine de la *Vie* en français, mais sans en être la source unique que l'abréviateur aurait simplement traduite: des coupes et surtout des ajouts sont en effet manifestes. Des noms de lieux (Disibodenberg) ou de personnages (Jutta, l'empereur Henri IV – ce dernier peut-être pour des raisons politiques?) sont supprimés; certaines précisions sont au contraire présentes seulement dans ce texte, comme la mention de Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés, dans nos trois versions. Or si l'intervention de Bernard de Clairvaux dans l'approbation que reçut Hildegarde du pape Eugène III en 1148 est déjà suspecte, celle de Norbert est impossible puisqu'il mourut en 1134, après avoir été prédicateur itinérant en Flandre et avoir fondé près de Laon l'ordre des Prémontrés en 1120. L'ordre connut une rapide extension dans la région que

son fondateur avait fréquemment parcourue¹⁷ et certaines abbayes, en outre, s'inspirèrent de l'esprit prémontré comme le Saint-Sépulcre de Cambrai. Quant à saint Bernard, il fit deux voyages dans les Pays-Bas français et flamands en 1131 et 1146-47, et est à l'origine de nombreuses créations d'abbayes: le mouvement amorcé avec la fondation d'Orval en 1131, et de Villers-en-Brabant en 1146, se poursuivit au XIII^e siècle et rencontra un grand écho, surtout chez les femmes. Peut-être faut-il tirer de la mention de Norbert et de Bernard de Clairvaux une indication sur les options de l'abréviateur, favorable à l'esprit prémontré et surtout cistercien? La citation intégrale de l'échange épistolaire entre Hildegarde et Bernard, sans parler des ajouts flatteurs pour Hildegarde repérables dans la lettre de l'abbé de Clairvaux (on sait maintenant que certains correspondants n'ont jamais écrit à l'abbesse et que d'autres, comme Bernard, ont envoyé des lettres jugées trop brèves qui furent ensuite passablement enjolivées, sans doute du vivant même de Hildegarde¹⁸), plaideraient en ce sens.

Il est clair en tout cas que la *Vie* puise dans la *Vita* latine, dans les *Octo lectiones* et dans les lettres de Hildegarde, autant de textes rassemblés sous l'égide ou dans la mouvance de Guibert de Gembloux et donc accessibles dans la région où furent copiées ces trois *Vies*. Mais l'apport fondamental de la *Vie* en français est le long interrogatoire du diable par le prêtre qui forme sa deuxième partie.

J'avais cru jusqu'à présent que le point de départ pouvait en être la libération d'une noble femme du nom de Sigewize par Hildegarde, exorcisme dont Theoderich donne un récit développé dans le livre III de la *Vita*, chapitres 20 à 22, en y interpolant des passages de la correspondance de Hildegarde à ce sujet avec l'abbé de Brauweiler Gedolf¹⁹: en affirmant en guise d'introduction à son récit de la libération de Sigewize que Hildegarde avait entre autres dons celui de guérir *les* possédés, Theoderich donnait à un épisode singulier valeur d'exemple²⁰. Le souvenir de Hildegarde qui transparait dans la *Vie* est certes essentiellement lié au rôle d'exorciste qu'elle joua, très tôt connu y compris hors du monde germanique (en Italie, Wilhelmus

¹⁷ LABIE, *Les légendiers en prose française à la fin du Moyen Age*, p. 375.

¹⁸ Cf. L. VAN ACKER éd., *Hildegardis Bingensis Epistolarium*, Turnhout, Brepols, 1991-93, 2 vols. (CCCM 91 et 91A), p. LVII-LVIII.

¹⁹ Cf. *Ep.* CLVII, CLVIIIr, dans HILDEGARDIS BINGENSIS *Epistolarium*, p. 352 et 354.

²⁰ *Vita sanctae Hildegardis*, éd. KLAES, p. 55: *Inter cetera autem uirtutum insignia, data est a Domino sancte uirgini ab obsessis corporibus demones eiciendi gratia, sicut de quadam nobili et adhuc tenere etatis femina.*

Lucensis s'en fait l'écho entre 1169 et 1177²¹) et sur lequel elle-même laissa des notes autobiographiques intégrées par son biographe²²; mais le récit de Theoderich n'est pas pour autant la source de l'interrogatoire-exorcisme que nous découvrons dans la *Vie* française.

La forme que revêt l'échange, le systématisme des questions sur la confession, les prières des vivants, la messe et le purgatoire évoquent des textes comme le *Dialogue de Gui* composé au début du XIVe siècle par Jean Gobi et, avant lui, l'histoire du revenant de Beaucaire rapportée par Gervais de Tilbury dans ses *Otia imperialia* vers 1210²³, et outre ces textes, je voyais jusqu'à présent comme source possible à l'interrogatoire du démon dans la *Vie* de Hildegarde des documents plus proches de la liturgie comme les livrets d'exorcisme, qui offrent à la fois des formules de conjuration et des questions à poser aux esprits.

LE DIABLE ET LE PRÊTRE

Or il s'avère que la source directe de l'interrogatoire, du *Teufelsverhör*, est bien antérieure au XVe siècle, et qu'elle se trouve dans un des manuscrits mêmes qui nous a conservé une partie de l'œuvre de Hildegarde, le manuscrit n° 9 de l'abbaye Saint-Pierre-et-saint-Paul de Dendermonde. Outre le *Liber vite meritorum* (fol. 1-121v) et la *Symphonia* (fol. 153r-170v), il contient le *Liber viarum Dei* de la mystique cistercienne Elisabeth de Schönau (fol. 122r-152v) et, aux folios 170v-173v,

²¹ Cf. WILHELMUS LUCENSIS, *Comentum in tertiam hierarchiam Dionisii que est de divinis nominibus*, éd. F. GASTALDELLI, Florence, 1983, p. 221.

²² *Vita sanctae Hildegardis*, III, 20, l. 5-65.

²³ Qu'on en juge par la similitude entre la question que pose le prieur au revenant dans l'œuvre de Gervais et celle qu'adresse le prêtre au diable dans nos trois manuscrits: «Question: les âmes se reposent-elles parfois au Purgatoire? Réponse: chaque semaine, du samedi à l'heure de vêpres jusqu'au dimanche à l'heure de vêpres, elles se reposent de leurs peines, et quand le sacrifice de la messe est offert généralement pour elles, elles se reposent»; cf. GERVAIS DE TILBURY, *Le livre des merveilles*, trad. et comm. A. DUCHESNE, Paris, Les Belles Lettres, 1992, p. 121. La croyance au repos sabbatique des âmes est empruntée à la tradition populaire juive (J. LE GOFF, *La naissance du Purgatoire*, Paris, Gallimard, 1981, p. 59, n. 1). Voir aussi les passages suivants du *Livre des merveilles*, p. 121 («À une autre question, il répondit que les aumônes données en révérence et en mémoire du Père, du Fils et du Saint Esprit, et de la sainte Vierge, et des apôtres Pierre et Paul, étaient fort profitables. [...] Et il ajouta que chaque chrétien a un bon ange pour le garder, du moins tant qu'il n'a pas commis de péché mortel»).

un texte sans titre en latin commençant par ces mots: *Malignus spiritus per sacerdotem de corpore christi inquisitus hec uerba coniuratus protulit: «Ad hoc de quo interrogas nullam affectionem habeo»* et s'achevant par *ieiunium corpus macerat, flagellum autem non.*

Le texte commence sur un folio occupé seulement par la dernière ligne d'un morceau de la *Symphonia* (*et ideo laus tibi sit rex altissime, alleluia*) et c'est en fait un très long dialogue entre un diable et un prêtre: plus de 120 questions y sont posées, sur les cathares et leurs pratiques, la confession, la pénitence, la simonie, les Juifs et les païens, l'excommunication, le baptême, le mariage des prêtres, la possession et l'exorcisme des saints, le suicide, les vêtements des femmes et des moines, les différents types de démons et diverses pratiques supersitieuses, etc. L'ancrage germanique, voire local est incontestable: outre une question sur la *holda*²⁴, on trouve évoquée par exemple sous son nom vernaculaire (*uolgenir*) la traîne des femmes²⁵, et il est expressément fait mention du meurtre rituel d'un enfant que les cathares auraient accompli à Mayence²⁶. Dans ce long dialogue, Hildegarde en personne intervient, comme dans la *Vie* française; elle est mise en scène sans prendre la parole au fol. 171v (*Et quomodo placet tibi scriptura uetule huius Hildigardis? Tunc ille dominam nostram Hildigardem inspiciens dixit: «Scriptura tua sic mihi placet quomodo tibi placeret si te strangulando suffocare»*) puis s'exprime elle-même, faisant allusion à ses propres conflits avec les démons, évoqués dans la *Vita* latine, notamment dans les notes autobiographiques²⁷, comme dans la *Lectio VI*²⁸.

²⁴ Ms. Dendermonde, Abbaye Saint-Pierre-et-saint-Paul, n° 9 (dorénavant ms. V), fol. 172 r: *Sacerdos: «Et quid est quod dicitur holda, quod noctibus apparet hominibus quasi in multa gloria?»*. *«Demonnes sunt ad decipiendum homines ita apparentes»*.

²⁵ Ms. V, fol. 171 r: *Tunc sacerdos: «Et quod dicis de lineis indumentis quos mulieres in longitudine post se trahunt quod uulgo uolgenir?»*. Et ille: *«Super eandem longitudinem uestium sedeo, suauiter conquiesco et ita eas sequor ad mensam et lectos et ad necessaria et insuper quocumque ierint»*.

²⁶ Ms. V, fol. 172v: *catbari infantem mortificauerunt et in puluerem Moguntie redigerunt.*

²⁷ Cf. *Vita sanctae Hildegardis*, II, 9, l. 29 ou Appendix VI, dans *Vita Sanctae Hildegardis*, éd. KLAES, p. 98: *Nam pessimi aerii spiritus, quibus penales cruciatus hominum iniuncti sunt, penam hanc, que michi ab eis ut Deus permisit inferebatur, subministrabant*; *Vita sanctae Hildegardis*, II, 12, l. 24 ou Appendix IX, p. 100: *At ego per ostensionem Dei eisdem puellis innotui, qualiter per deceptionem malignorum spirituum diuersa uanitas se in corda eorum immerserat.*

²⁸ *Lectio VI*, p. 78: *Hec bonos et malos angelos frequenter uidebat, inter quos*

On lit ainsi, fol. 173r: *Domna Hildegardis dixit: «Num infirmitatem quam habeo consocii tui mihi afflauerunt?». Et ille: «Afflauimus et precipue diabolus qui noehdols dicitur». Et illa: «Video os Luciferi qui te sufflatum emisu plumbo (?) concludit ne ulterius auxilium prebeat». Et ille: «Ach et ue tibi quod tales oculos habes!». Et domna Hildegardis: «Video quod consocii tui plangunt et ululant quia putabant quod gloriam per te habere deberent sed nunc per te confunduntur quoniam iam in conatu tuo deficis». Et ille: «Ach, ach, ach et ue nobis, quoniam omnia placida, omnia consilia nostra denudas et inde plurimum confundimur». Nam si te solam uicissemus multum uoluntatis nostre lucrari possemus. Et Hildegardis: «Video ignem tibi infelici per ueram beatitudi(nem) apponi a quo perustus uas quod possides relinques». Et ille: «Omnia scandala nostra denudas unde consocii mei cum simul conueniunt ut lucra sua componant, dicunt quod se ab oculis tuis abscondere non possunt, quoniam omne consilium eorum ad quod anhelant per te dissipatur, et ideo magna dissensio inter eos oritur. Et ideo huiusmodi oculos habes. Utinam in eisdem oculis ceca esses ! Nam numquam uisus alicuius hominis tot scandala nobis intulit. In fundum enim inferni uides».*

Somme toute, cet interrogatoire et la manière dont il se conclut reflètent fidèlement ce que Hildegarde elle-même, dans ses notes autobiographiques, rapporte de l'exorcisme de Sigewize: «*Interea per diuinam potentiam coactus idem immundus spiritus multa de salute baptismi, multaque de sacramento corporis Christi, quamplurima etiam de periculo excommunicatorum, plurima quoque de perditione Catharorum, aliaque multa his similia ad confusionem sui, ad gloriam Christi coram populo quamuis inuitus protulit, ut multi fortiores ad fidem, multi quoque promptiores ad emendationem peccatorum effecti sunt. Sed ubi illum falsa proferre in uera uisione uidi, statim illum redargui, unde mox conticescens dentibus in me frendebat, loqui autem illum non compescui, quando uera proferebat*»²⁹.

Le texte est copié sur une seule colonne occupant parfois 50 lignes, il a été relu et corrigé (des mots sont grattés et des ajouts apparaissent en marge) et l'écriture me paraît être du XII^e siècle: si l'étude directe du manuscrit le confirme, nous aurions là un des premiers *Teufelsverbör*, manifestement très lié à la lutte contre les cathares.

cum triennium infirmaretur.... Nec solum cum languore vel demonum terrore cruciatur, non superabatur, sed et angelica defensione glorificabatur.

²⁹ *Vita sanctae Hildegardis*, III, 22, l. 26, ou Appendix XIII, éd. KLAES, p. 105.

D'après les renseignements que j'ai pu rassembler à son sujet, faute de l'avoir vu, le manuscrit de Dendermonde a été copié par trois mains différentes: une main 1 a copié la première partie du *Liber Vite Meritorum* (fol. 1-70v) et les cinquante morceaux qui composent la *Symphonia*; une main 2 a transcrit la suite du *Liber Vite Meritorum* (fol. 71r-121v); une troisième main a copié le *Liber Viarum Dei* d'Elisabeth de Schönau. Ce manuscrit a subi différentes pertes et il aurait pu ainsi contenir à l'origine l'*Ordo virtutum*, comme le suppose Peter Dronke³⁰. En ce qui concerne le contexte dans lequel s'inscrit l'interrogatoire du diable par le prêtre, on n'oubliera pas en tout cas ici que l'*Ordo virtutum*, que le codex aurait pu renfermer initialement, met en scène le diable lui-même, ni que le *Liber vite meritorum* fait une très large place aux différents types de péchés et de peines.

Le manuscrit a été copié au Rupertsberg du vivant de Hildegarde, vers 1175 ou en tout cas avant novembre 1176³¹: Hildegarde l'offrit au monastère de Villers-en-Brabant avec lequel elle était en relations étroites comme l'attestent entre autres les XXXVIII *Quaestiones* envoyées par l'entremise de Guibert de Gembloux³² (n'oublions pas qu'après la mort de la nonne, les moines de Villers composèrent en 1181 une hymne en son honneur³³). L'étude des cahiers, du parchemin et de la répartition des mains invite à penser que l'ensemble du codex a été copié au Rupertsberg, puis envoyé à Villers³⁴: une lettre de Guibert et de ses moines en 1175 remercie Hildegarde pour l'envoi d'un livre (*Librum a sanctitate tua editum et nobis transmissum cum gaudio suscepimus, studiose legimus*³⁵), et au fol. 173v on peut lire *Lib. sce Mar[ie de] Villari*, d'une main du XII^e siècle. Après son séjour à Villers, le manuscrit aurait pris le chemin de Gembloux,

³⁰ P. DRONKE, *The composition of Hildegard of Bingen's Symphonia*, «*Sacris erudiri*», 19, 1969-70, p. 381-391, p. 391.

³¹ Cf. A. CARLEVARIS éd., *HILDEGARDIS BINGENSIS Liber vite meritorum*, Turnhout, Brepols, 1995 (CCCM 90), p. XLIV-XLVI.

³² Cf. *Solutiones quaestionum XXXVIII*, éd. J.-P. MIGNÉ, dans *Sanctae Hildegardis abbatisae opera omnia, Patrologia latina*, t. 197, Paris, 1855 [PL 197], col. 1040-1054, et *Ep. XXV*, dans *GUIBERTI GEMBLACENSIS Epistolae*, éd. A. DEROLEZ, Turnhout, Brepols, 1988-89, 2 vols. (CCCM 66 et 66A), p. 258 sq.

³³ PITRA éd., *Nova sanctae Hildegardis opera*, p. 439 sq.

³⁴ Cf. J. SCHMIDT-GÖRG éd. et al., *HILDEGARD VON BINGEN, Lieder*, Salzbourg, O. Müller, 1969, p. 318.

³⁵ Cf. PITRA éd., *Nova sanctae Hildegardis opera*, p. 394.

et il fut ensuite la propriété du couvent d'Afflighem comme l'atteste une mention du XVIII^e siècle au fol 1r.

Je n'ai trouvé aucune étude sur les folios 170-173 mais la mention de Hildegarde qualifiée de «*domina nostra*» invite à penser qu'il s'agit d'un texte écrit de son vivant, dans son entourage, par un auteur qui se présente comme témoin de l'exorcisme (cf. fol. 172v «*cum circa patientem sederemus*»).

Pour en revenir à la *Vie* en français de Hildegarde, quels rapports entretiennent nos trois manuscrits? Les trois *Vies* sont écrites en picard, et l'analyse de l'écriture inviterait de son côté à penser que le texte du manuscrit de Lille est le plus ancien, probablement des années 1430-1440, alors que celui de Cambrai et celui de Douai montrent une écriture plus récente, de la toute fin du XV^e siècle. Est-ce à dire que le ms. de Lille présente le plus ancien état du texte? Rien n'est moins sûr mais c'est en tout cas dans l'interrogatoire du diable par le prêtre que les différences ressortent le plus nettement. Certes, dans les trois manuscrits, l'interrogatoire semble une sélection et une traduction pure et simple de certains échanges entre le prêtre et l'esprit malin dans le manuscrit de Dendermonde, doublées d'un certain réagencement: l'ordre dans lequel se succèdent les questions s'écarte parfois de celui de la source latine, et les deux interventions de Hildegarde sont regroupées dans la *Vie* française en un paragraphe donnant le dernier mot à la sainte sur le démon.

Mais les mss de Lille et de Douai font place par exemple à une question sur les Juifs et les païens absente de celui de Cambrai³⁶, et d'un manuscrit à l'autre l'ordre des questions varie³⁷. Si l'on compare entre eux L et D, on se rend compte que D doit représenter un état antérieur du texte: ces deux manuscrits suivent en effet le même

³⁶ Ms. Douai, fol. 101vb: Ly prestres: «Que devient ly paien et juifs quant il muerent sans baptesme?». Ly dyables: «Il vont en li gouffre d'infer avoec Lucifer nostre maistre»; ms. Lille, fol. 75va: Le prestres lui demande: «Que devient les juifs et les paiens quant il muerent sans baptesme?». Le diable respont: «Il s'en vont tout droit au gouffre d'enfer à Lucifer nostre maistre et en dampnations perpétuelle». Cf. Ms. V, fol. 172v: *Sacerdos*: «*Paganos, iudeos et omnes qui sine bap-tismo moriuntur, defunctos quo ducis?*». Et ille: «*In foueam tartari, id est inferni*».

³⁷ Par souci de brièveté, les questions ont été numérotées par mes soins dans chacun des manuscrits, désignés respectivement par l'initiale de la ville où ils sont aujourd'hui conservés. Le texte du manuscrit de Douai est fourni en annexe.

ordre dans les questions et les réponses jusqu'à la huitième question puis L omet D9, concernant la manière dont le diable dénombre (« écrire ») tous les péchés des gens. L'ordre reste ensuite le même jusqu'à la question sur l'aide que l'on peut apporter aux âmes en purgatoire (L15 et D16): dans D s'ensuit une question sur la récréation des âmes où la présence du déictique « ycelle » montre bien le lien avec la réponse précédente³⁸, alors que L insère à cet endroit trois questions et réponses occupant les rangs 19, 18 et 17 dans D³⁹. On relèvera au sujet du repos dominical des âmes que le manuscrit de Douai est le seul à affirmer « la dite réponse est fausse ».

L'ordre est ensuite à nouveau identique jusqu'à la fin, les deux textes soulèvent le cas des Juifs et des païens, et l'absence de D9 dans le ms. de Lille suffit à expliquer que le premier comporte 27 échanges dialogués, le second 26. C suit pour sa part le même ordre que D dans le déroulement de l'échange et partage avec lui certaines formules, comme « ne kiechent en desesperation »; il a en revanche en commun avec L une précision ignorée par D, comme le prénom du pape Eugène, tandis qu'il ignore la conclusion latine qui clôt les deux autres textes, *benedictus in secula seculorum*.

On le voit, la question des rapports entre les trois recueils est largement ouverte et les *Octo lectiones* elles-mêmes soulèvent encore des interrogations: nous ignorons ce que fut leur fortune et notamment s'il exista un texte intermédiaire entre les *Lectiones* et la *Vie* en français; il ne nous est pas possible de dater la composition de ce dernier texte dans l'état actuel des choses et la question de sa genèse est à

³⁸ Ms. D, fol. 101rb [D16] Ly prestres: « Et comment les puet-on aidier en purgatoire? ». Ly diables: « Par messes, par orisons, par ausmonnes et par aultres (101va) bonnes oeuvres desquelles ayde elles prennent solaz et telle recreation comme li familleux fait en bonnes viandes et ensy que cilx qui a soif fait en bon buvrages ». [D17] Ly prestres: « Combien longement dure ycelle récréation? ». Ly dyables: « Seloncq le ayde et confort que on leur fait ».

³⁹ [L16] Le prestre lui dist: « Les âmes qui sont ou purgatoire ont-elle nus repos le dimanche? ». Le dyable luy respond: « Des viespre dui samedy jusque au premier cant du coq le lundy elles aucunement ont repos pour le reverse de la resurrection de Jhesuchrist lequel fu faite le dimenche ».

[L17] Le prestre luy demande: « Les paines du purgatoire sont-elle dedens le monde ou de hors? ». Le diable luy respond: « Elle dedens le monde et dehors le monde aussi ».

[L18] Le prestre lui demande: « Comment longuement dure ceste récréation et repos le dimanche? ». Le diable respond: « Selon l'aide que on leur fait ».

creuser. Il paraît toutefois à peu près sûr que la *Vie* française se nourrit dans sa première partie de la correspondance de Hildegarde, de la *Vita* de Theoderich et surtout des *Octo lectiones*, tandis que sa seconde partie puise principalement dans l'interrogatoire anonyme du diable par le prêtre dans le manuscrit de Villers, qu'il faut probablement tenir à la fois pour un témoignage direct sur l'exorcisme de Sigewize, bien qu'elle n'y soit pas nommée, et pour un des premiers représentants du genre du *Teufelsverbör*. Mais qui l'écrivit, et où, au Rupertsberg ou à Villers? À quelle date eut lieu l'assemblage de ces différents textes et le passage du latin au français dans la *Vie* française? C'est ce que nous ignorons.

Deux ou trois siècles après sa mort, en tout cas, le souvenir de Hildegarde perdure dans des régions où Guibert de Gembloux semble avoir œuvré grandement pour sa mémoire, et des multiples facettes de la nonne, c'est son talent d'exorciste que privilégie la *Vie* française.

Appendice

La *Vie* française de Hildegarde et ses sources MS. Douai, Bibl. Mun. 869 (fol. 98va-102va)

L'an de l'Incarnacion notre Seigneur mille et cent nasqui en Alemaigne de noble lignée Hildegars li sainte (fol. 98vb) virogene, laquelle fu depuis sa naissance de Dieu notre seigneur merveilleusement par pluseurs fois de visions enluminée.

Quant elle eubt III ans, elle vit sur li venir si très grande lumière qu'elle en fu toute esbahie mais elle ne le pooit dire ne monstrier pour le cause de se jovene enfance.

Quant elle eubt VIII ans, son pères et sa mère le rendirent à Dieu et fu donnée à garder à une rencluse. Après devint elle nonnains et fu afublée de voile de nonnain par le main de l'evesque de Vanenberchy. Et aprist à lire le psautier et moult bien pourfita en la religion en montant de vertu en vertu ¹.

¹ *Lectio II*, éd. M. KLAES, *Octo lectiones in festo sancte Hildegardis legende*, dans *Vita sanctae Hildegardis*, Turnhout, Brepols, 1993 (CCCM 126), pp. 75-80, p. 75-76, l. 1-18: «Siquidem millesimo centesimo anno incarnationis Saluatoris, [...], in Gallie citerioris partibus est orta natalibus uirgo beata, que sicut diximus per infixam anime sue uisionem in utero matris diuinitus est illustrata. Tercio uero anno etatis sue clarum lumen super se uidit, quod anima eius tota contremuit, sed pre infantia nichil de hoc proferre potuit. Cumque esset octo annorum parentes sui Domino eam obtulerunt [...]. Reclusa itaque primo cum quadam sancta femina [...] postea suscepit uelamen per manus uenerabilis Bauenbergensis episcopi et ita demum nunc psalterii simplici lectione, nunc monastice uite multiplici proficiebat eruditione. [...] predicta sancta femina de uirtute in uirtutem prouehabatur [...]».

Adoubet de caritet et de castetet humble et debonnaire et souvent fu ravie et vit moult de visions. Mais publier ne les osoit pour sa virgongne et pour le paour du peuple jusques à tamps qu'elle ot xl ans. Adont vit elle descendre du chiel sur sa tieste une tres grande claretet sy comme une aluimoire, li quelle esprist son cuer tellement qu'elle rechupt en l'eure l'entendement du vieus et du nouvel testament. Mais pour ly tenir en le tour de humilitet et pour eskievver de ses visions toute vaine gloire elle estoit continuellement et toudis travaillit de maladie (fol. 99ra)².

Après, quant il plaisi à Dieu que ses visions et ses doctrines fuisent au pourfit de pluseurs personnes manifestées, une voix vint de par Dieu à li en disant et en commandant que chou que depuis la en avant verroit et oroit de par Dieu sans delay escripsist.

Si que elle fist plusieurs livres par l'inspiration de Dieu qui contiennent moult de secrets propheties et de saintes doctrines. Et est li plus grand de ses livres apiellés Scivias et li aultre livre des mérites de vie et li aultre li livres des oeuvres de Dieu³.

Et escripsi aussi pluseurs epistoles à pluseurs personnes entre lesquelles elle en escripsi une à Adrian le pape de Romme qui adont estoit à Trèves en Alemaigne. Et estoit la endroit dales le pape sains Bernars qui est pères de l'ordre de Cistiaus et Norbiers li premiers pères de l'ordene de Premonstret; et li papes envoya maistres et clers à ledicte sainte femme pour scavoit par quel esprit elle estoit inspirée de faire et dire telles propheties et doctrines. Et trouva on que tout

² *Lectio* III, p. 76, l. 1-3: «Flagrabat quippe in ea copiosa mentis benignitas et que nullum a sua latitudine excluderet mira karitas, turrim quoque uirginitatis tuebatur murus humilitatis. [...]»; l. 8-10: «[...] propter uulgi tamen timorem et virginalem pudorem non audebat dicere, quam videbat anime sue infixam uisionem. [...]»; l. 14-15: «[...] sancta uirgo usque in quadragesimum annum etatis uidebat uisiones diuine uoluntatis». *Lectio* IV, p. 76, l. 1-6: «Post hec, sicut ipsa in uisionibus testatur, maxime coruscationis igneum lumen aperto celo ueniens cerebrum suum irradiauit, totumque cor et pectus eius uelut flamma non ardens sed calens inflammauit. Hinc statim intellectum ueteris et noui Testamenti sapiebat, non autem interpretationem uerborum uel casuum aut temporum cognitionem capiebat».

³ *Lectio* IV, p. 77, l. 13-16: «Cumque iam tempus instaret quo ad profectum multorum uitam et doctrinam eius Deus manifestaret, uoce ad eam diuinitus facta commonetur, ut que de cetero uideret uel audiret, scribere non cunctaretur. [...]»; l. 20-24: «Certe illud magnum pelagus librorum eius scilicet liber qui dicitur Sciuias et liber *Vite meritorum*, liber quoque *Diuinorum operum* ingentia sunt monumenta et prophetice gratie documenta [...]».

chou faisoit et disoit par li saint esperit seloncq le relation sur ce faite au pape. Et li papes approuva tous ses livres et ses (fol. 99rb) escripts par le consentement du concille qui adont fu à Trèves en Alemaigne, et li donna plain congiet de parfaire chou que Dieu avoit en ly commenchiet ⁴.

Entre les aultres epistles qu'elle envoya aux archevesques de Colongne et de Mayenche, elle escripsy à saint Bernard en telle manière: «O vénérables pères, je dich en esperit des secretes choses de Dieu à toy qui moult mervueilleusement en grandes honneurs de le virtut de Dieu y es à redoubter qui reprendis par le baniere de le sainte croix en très grand ardeur de ardant estudie et soingne les gens de le folle sottie de ce monde à le bataille qui est en le chevalerie chrétienne contre le revoltet des tirans anemis. Sachies que moult suy constrainte en la vision quy à moy aparut en esperit des secrets le quel jou ne voy mie de mes yeux corporels; jou caitive ou nom de femme, depuis mon enfanche ay veut grandes merveilles que ma langhe ne puel pronunchier aultrement que li esperis de Dieu me aprent comment je parleray. Très certains et très debonnaire pères, oyes par ta bontet moy ta indigne (fol. 99va) mesquine qui depuis mon enfanche oncques ne vesquich sceure, et entent en ton coer et ame en la sapience de ta pitet selonq ce que après seras ou saint esprit. Car de quanques tu as oyt dire de moy chou est en telle maniere: jou scay selonc de deventrain entendement li exposition du psaltier et des evangilles et des aultres livres qui me sont monstrets en la vision qui touche à mon cuer et mon ame si comme une flame ardans et me aprent le parfonde exposition et non pour quant point ne m'aprent les livres ou langage de chies lesquels jou ne scay point, combien jou sache simplement lire sans distinxion le tenxte, car jou suy une femme nient aprise d'aucun maistre par dehors mais deventraiment suy jou aprise en mon ame; et pour chou parolle jou à toy sans avoir paour de toy. Pères, je voil que pour l'amour de Dieu ayes en tes orisons

⁴ *Lectio* IV, p. 76, l. 6-8: «Nam hoc, sicut ad Adrianum papam scripsit, sibi datum non esse in celesti uisione audiuit». *Vita*, II, 1, l. 31, p. 21: «De hoc certe etiam ad Adrianum papam scripsit [...]». *Lectio* V, p. 77, l. 4: «Hec omnia ad prelatos Moguntine ecclesie cum fuissent perlata, discussione facta inuenta sunt non aliunde quam a Deo ordinata. Super hec dominus papa Eugenius, cum esset Treberis, accepta huius miraculi fide nunciis et litteris suis eam uisitauit suaque auctoritate ad scribendum ea, que in spiritu uideret, animauit». *Vita*, I, 4, éd. KLAES, p. 9, l. 24-25: «Aderat ibidem etiam sancte recordationis Bernardus abbas Clareuallis».

souvenanche et memoire de moy. Jou te vich ii ans cy par avant en cely vision si comme ung homme qui regardoit devers le soleil nient en paour mais treshardit; jou te dich tu n'es point muables mais tu radreches (fol. 99vb) à Dieu les gens et leur sauvement; tu y es aussi comme li aigles qui bien regarde encoirre le soleil; jou te prie par le force du père et par son fil merveilleux et par le douche compunction du saint esperit de veritet que tu cesses point de regarder à Dieu pour moy quant tu passeras par le trau de ton ame. Car Dieu toy voelt avoir; bien ayes tu en ton ame et soyes fors en le bataille de Dieu. Amen»⁵.

Après, sains Bernars escripsit à Hildegarde une telle lettre: «À bien aimet en Jhesuchrist Hildegart fille, frères Bernars appielles ab-

⁵ *Epistola* I, éd. L. VAN ACKER, dans HILDEGARDIS BINGENSIS *Epistolarium*, Turnhout, Brepols, 2 vols., 1991-1993 (CCCM 91 et 91A), p. 3-6: «O uenerabilis pater B, qui mirabiliter in magnis honoribus uirtutis Dei ualde metuendus es illicite stultitie huius mundi, uexillo sancte crucis cum excelso studio in ardenti amore Filii Dei capiens homines ad bella pugnanda in christiana militia contra paganorum seuitiam, rogo te per Deum uiuum, ut audias me interrogantem te. Pater, ego sum ualde sollicita de hac uisione, qui apparuit mihi in spiritu mysterii, quam numquam uidi cum exterioribus oculis carnis. Ego, misera et plus quam misera in nomine femineo, ab infantia mea uidi magna mirabilia, que lingua mea non potest proferre, nisi quod me docuit Spiritus Dei, ut credam. Certissime et mitissime pater, responde mihi in tua bonitate, indigne famule tue, que numquam uixi ab infantia mea unam horam securo, et de tua pietate et sapientia scrutare in anima tua secundum quod doctus fueris in Spiritu Sancto, et adhibe consolationem ancille tue de tuo corde. Scio enim in textu interiorem intelligentiam expositionis Psalterii et Euangelii et aliorum uoluminum, que monstrantur mihi de hac uisione, que tangit pectus meum et animam sicut flamma comburens, docens me hec profunda expositionis. Sed tamen non docet me litteras in Teutonica lingua, quas nescio, sed tantum scio in simplicitate legere, non in abscisione textus. Et de hoc responde mihi, quid tibi inde uideatur, quia homo sum indocta de ulla magistracione cum exteriori materia sed intus in mea anima sum docta. Unde loquor quasi dubitando. [...] Volo, pater, propter amorem Dei, ut me consoleris, et certa ero. Ego te uidi supra duos annos in hac uisione sicut hominem aspicerem in solem et non timere, sed ualde audacem. [...] Ego dico tibi: Tu non es mobilis, sed semper erigens arborem, et uictor es in anima tua, non tantum te ipsum solum sed etiam erigens mundum in saluationem. Tu etiam aquila es aspiciens in solem. Oro te per serenitatem Patris, et per eius Verbum admirabile, et per suauem humorem compunctionis, Spiritum ueritatis [...]. Et ipse sonitus, uis Patris, cadat in cor tuum et erigat animum tuum, ut non torpeas otiose in uerbis istius hominis, dum omnia requiras a Deo, uel homine, uel secreto ipso, dum transeas per foramen anime tue, ut hec omnia cognoscas in Deo. Vale, uale in anima tua, et esto robustus in certamine in Deo. Amen».

bés de Clerevaux mande tout chou qui ly prière d'un pécheur peut. Chou que on sent et que on dist de notre petiteche bien loing aultrement que notre conscience praise ne juge nient à notres mérites mais à paines (?) des gens le doibt on escripvre et imputer. Jou ay eut empourpos de escripre à le doucheur de ta piteuse caritet combien que la fuison des besongnes me constraint de escripre plus briefment que jou ne voelle.

Nous sommes joiant et lyet de le grace de Dieu qui en toy est et toy ammonestons que ycelle grace tu ayes si comme graces sans ta deserte et que tu soyes songneuse de respondre à cely grace par l'affecton de humilitet et de dévotion. (fol. 100ra) Et saches que Dieu est contraires as orgueilleux et si preste sa grace aux humbles. Pour quoy nous vous prions et en ortons que chou soit en vous, mais la ou la doctrine deventraïne est et inspirations qui de tout aprent, que poons-nous sur ce aprendre et admonnester? On dist que tu escrutines les secrets du chiel et que tu as congnaissance par l'inspiration du saint esperit des choses qui deseurt l'entendement des gens sont. Et pour chou prions nous plus à toy et supplions que de nous ayes mémoire à Dieu et de chieux aussy qui avoecq nous sont acompagniet en notre seigneur⁶, car pour tant que tes esperit est ung et amis avoecq Dieu nous avons fiance que tu nous puels moult aidier et se-coore seloncq ce que dist sains Jaques, Jacoby V^o *multum valet oratio justi assidua*, c'est adire moult vault et pourfite le continuelle pryere de le juste personne (Jac., V, 16), et nous ossi prions continuellement pour toy que tu soyes confortes en tous biens et que tu soies aprist deventrainement et que tu pourfites perseveramment et tellement que cil qui leur esperance ont mise en Dieu ne choient (fol. 100rb) point

⁶ *Epistola Ir*, dans HILDEGARDIS BINGENSIS *Epistolarium*, éd. VAN ACKER, Turnhout, Brepols, 1991-93, 2 vols. (CCCM 91 et 91A), p. 6-7: «“Dilecte in Christo filie Hildegardi, frater Bernardus, abbas Clareuallis uocatus abbas, si quid potest oratio peccatoris. Quod de nostra exiguitate longe aliter quam nostra sese conscientia habeat, sentire videris, non nisi humilitati tue credimus imputandum. Minime tamen ad litteras caritatis tue rescribere dissimulaui, quamuis id breuius omnino quam uellem negotiorum multitudo compellat. Congratulamur gratie Dei, que in te est, et ut eam tamquam gratiam habeas et toto ei humilitatis et deuotionis affectu studeas respondere, sciens quod Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam, quod in nobis est, hortamur et obsecramus. Ceterum, ubi interior eruditio est et unctio docens de omnibus, quid nos aut docere possumus aut monere? Rogamus magis et suppliciter postulamus, ut nostri memoriam habeas apud Deum et eorum pariter, qui nobis speciali societate in Domino iuncti sunt”».

par toy ne ne kiechent en desesperation mais eux ou pourfit de la beneichon que de Dieu as rechupte il soient confortet et aydiel. À Dieu soies tu commandet».

Ceste femme fu de le grace de Dieu si en luminée qu'elle scavoit bien les pensées de pluseurs gens et les magnifesoit, et aidoit as necessitet corporelles de aulcuns et les maladies d'iaux alegoit, car par l'inspiration divine elle veoit bien et scavoit le vie et le conversation et le fin des gens. Et aussy le gloire et les paines des ames seloncq la desierte de leur merites elle veoit bien et scavoit, si que souvent elle gardoit ses suers de perils des temptations par chou qu'elle scavoit bien leur vaines pensées secretes, et les reveloit et disoit à elles seurement⁷.

Comment en sa vie les malades scavoit et comment les temptations et les travaillemens des mauvaix esperits destruisoit, et comment des corps des gens les dyables decachoit et comment nient seulement achiaux et acelles qui présent estoient mais achiaux qui ensus de luy estoient elle faisoit aide et confort, trop (fol. 100va) longue chose seroit chou adescription mais une chose entre les autres meteray yci pour donner aux pluseurs exemples de mener vie telle par lesquelles on puist les paines d'enfers escapper⁸.

Ung prestre conjura une fois un diable⁹ en le presence de le sainte femme, li quels dyables estoit entres dedens le corps de une noble femme¹⁰; et fu cilz dyables tant par le conjuration dudit pres-

⁷ *Lectio* VI, p. 78, l. 1-8: «Confluentes interea ad se turbas exhortans abditamentium earum manifestavit, set et quosdam necessitatum corporalium, quosdam languoribus alleuiabat. Preuidebat enim in spiritu uitam hominum et conuersionem et quorundam uite presentis consummationem ac secundum qualitatem meritorum gloriam uel penas animarum eorum». *Lectio* VII, p. 79, l. 12-14: «Unde et puellas suas a uanitatibus, quas demones eis inmittebant, sepius castigauit, dum secreta cordium suorum secreta eis reuelauit».

⁸ *Lectio* VIII, p. 79, l. 7-11: «Quomodo autem infirmantes sanitati restituerit, quomodo inopportunitates illusorum spirituum potenter compescuerit et ab obsessis corporibus eiecerit, quomodo non solum presentibus sed et absentibus subuenit multaque his similia facit [...]».

⁹ Dendermonde, Abbaye Saint-Pierre-et-saint-Paul, ms. 9 (dorénavant ms. V), fol. 170 v: «1/ Malignus spiritus per sacerdotem de corpore Christi inquisitus hec uerba coniuratus protulit...».

¹⁰ Cf. *Vita*, éd. KLAES, p. 55: «Inter cetera autem uirtutum insignia data est a Domino sancte uirgini ab obsessis corporibus demones eiciendi gratia, sicut de quadam nobili et adhuc tenere etatis femina describit factum ipsa uenerabilis domina».

tre que par ses saintes orisons constrainz de dire veritet de chou que on li demandroit ¹¹.

[D1]Si demanda li prestres premierement de le confession que les gens faisoient et font de leur pechiés et li dyables respondy: «Sy home quant de tous pechiés est entechiés, par le confession qu'il en fait devient il si purgiés que de tous ses pechiés jou ay perdu la memoire» ¹².

[D2]Adont fist li prestres tous chiaus qui la estoient present bien confesser et après chou demanda li prestres à l'anemy quelle choses ont ces gens dit en leur confession. Ly dyables respondy: «Jou ne scay riens de chou qu'il on dit au prestre ne de chou que li prestres a dit ayaux car jou en suy tous aveulis» ¹³.

[D3]Ly (100vb) prestres dist: «Qui t'a aveulit?». Ly dyables respont: «Quant on me tot chou qui amoy apartient jou devienng aveules» ¹⁴.

[D4]Ly prestres dist: «Que dis-tu des gens qui après chou qu'il ont fait leur confession n'ont cure du faire les penanches qui leur sont enjointes et commendées?». Ly dyables respont: «Cil qui muerent en bonne volentet qu'il en ont leur pourfite moult et vault à le remission de leurs pechiés» ¹⁵.

[D5]Ly prestres: «Et quy a honte et paour de dire ses pechiés et pour ce il les laisse à confesser mais non pourtant il met paine et la-beur d'amender sa vie, quel chose li averra se il muert en tel estat? ».

¹¹ Ms. V, fol. 170v: «Alia uice per orationes et coniurationes diffi- 4/ cillime conuictus ad inquirentem exclamauit: "Vis ut tibi ueritatem dicam?, etc." ».

¹² Ms. V, fol. 170v: «5/ postea quoque de confessione peccatorum ut prius coniuratus respondebat: "Cum homo per fornicatio- 6/ nem et adulterium ac homicidia et per omnia uicia peccauerit et si ea confessus fuerit, ita abluuntur 7/ quod postea de aspectu meo ablata sint" ».

¹³ Ms. V, fol. 170v: «Tunc sacerdos omnes astantes ad confessionem diligenter exhortans qui 8/ peccata sua confessi unde idem (*supralin.*) malignus spiritus uultum ac oculos retorquens quid pateretur a sacerdote inquiritur. 9/ Et ille: "Que sacerdos cum hominibus istis et ipsi cum sacerdote locuti sunt prorsus ignoro unde quoque oculis meis 10/ expoliatus sum" ».

¹⁴ Ms. V, fol. 170v: «"Quid te excecauit?". Respondit: "Cum mihi mea auferrunt, 11/ cecus efficior" ».

¹⁵ Ms. V, fol. 171v: «Tunc sacerdos: "Et quid 3/ de illis fiet qui peracta confessione correctionem que eis iniungitur non prosoluunt?". Tunc ille: "Si quis peccata sua confitetur et 4/ correctionem que ei iniungitur in bona uoluntate habuerit sed tamen morte preuentus eam non inpleuerit, 5/ ipsa uoluntas ei multum proderit" ».

Ly dyables respont: «Moult pau li vaudra et pourfitera à son sauvement li labeurs d'amender sa vie sans vraie confession faire»¹⁶.

[D6]Ly prestres: «Que dis-tu de celui qui bien acomplist ses penanches enjointes?» Ly dyables: «Jou ay celui entierement pierdut»¹⁷.

[D7]Li prestres: «Sces-tu les pensées des gens?». Ly dyables: «Non jou, mais li homes demonstre sa pensée pour aulcun mouvement ou par aulcun signe de son corps et par ainsy je concoy tantos sa pensée est mauuaise (fol. 101ra)¹⁸; adont li enorte jou par ycelle pensée à faire mal et s'il est soustrait et oste de telle mauuaise pensée adont me vaint il et me en cache en sus deluy»¹⁹.

[D8]Li prestres: «Et en quel lieu habites-tu?». Ly dyables: «Jou et my compagnon demorons entre les gens et escripsons leurs pechiés»²⁰.

[D9]Li prestres: «Et escrips-tu toutes parolles oyseuses?». Ly dyables: «Oyl toutes»²¹.

[D10]Ly prestres: «Et en quelle manière?». Ly dyables: «Jou les ritiens trestoutes fermement en ma memoire sans nulles oublyer. Et oussy tous les maux que li homes fait nullement jou ne les puis oublier fors que quant li homes s'en purge et desquergue par vraye confession. Et en ung seul mouvement raconteriens nous tous les péchies des gens se nous voliesmes et aussy feroient li boin angle toutes leurs bonnes oeuvres»²².

¹⁶ Ms. V, fol. 171v: «Iterum sacerdos: "Et si quis peccata sua confiteri abhorret sed tamen per 6/ plurimos labores emendare studet quid hoc ei confert?". Et ille: "Aliquid quidem, sed tamen ei parum prodest"».

¹⁷ Ms. V, fol. 171v: «7/ Sacerdos: "Si quis confessione peracta correctionem sibi a sacerdote iniunctam perfecerit, quod ei proderit?". Tunc ille: "Omnia ad 8/ plenum prodidi que in ipso sciebam"».

¹⁸ Ms. V, fol. 171v: «Tunc sacerdos: "Num cogitationes hominum nosti?". Tunc ille: "Non, sed ille cogitationem suam mihi primum 35/ aliquo nutu ostendit que tunc si mala est eum per eandem cogitationem ad malum instigo"».

¹⁹ Ms. V, fol. 171v: «Tunc ille: "Cum nutum mali in 38/ homine uideo tunc per eundem nutum hominem ad malum accendo et sic eum ad opera perduco. Quod si malum cogitauerit 39/ et mox de eisdem cogitationibus ad bonum se conuertit, me de se repellit"».

²⁰ Ms. V, fol. 171v: «Sacerdos: "Et qui in infernum ceciderit et qui extra remanserit?". Et 45/ ille: "Lucifer et <qui in marg.> principes tenebrarum existunt in infernum ceciderunt. Ego autem et mei similes extra 46/ infernum circa homines sumus et peccata eorum scribimus"».

²¹ Ms. V, fol. 172r: «S.: "Num scribis omnia osciosa verba?". Et ille: 17/ "Omnia osciosa verba scribo"».

²² Ms. V, fol. 172r: «S.: "Et quomodo ea scribis?". Et ille: "Firmissime me-

[D11]Ly prestres: «Chascun crestyen a un bon angle pour luy garder et ung mauvais deputet et ordenet à luy?». Ly dyables: «Oyl, il a le bon angle qui le garde et le mauvais qui le tempte pour luy decepvoir»²³.

[D12]Ly prestres: «Que dis-tu de chiaux qui negligamment font leurs oeuvres et dient leurs heures et orisons?». Ly dyables: «Jou mech leur negligenses en escript et leur deffaults»²⁴.

[D13]Ly prestres: «Pour quoy (fol. 101rb) entres-tu plus tost en une persone baptisée que non baptisée?». Ly dyables: «Ly creature nient baptisée est mienne et jou entre en la persone baptisée pour ly prendre en corps et en ame»²⁵.

[D14]Ly prestres: «Qui maine et conduist l'ame du chrétien après sa mort à le paine de purgatoire?». Ly dyables: «Ly bons angles commis à luy le commet au mauvais angle son decepveur, qui le maine à le paine de purgatoire, mais plus ne le puelit tourmenter fors que chou que li bons angles a ordenet seloncq le cantitet des pechiés, li quels bons angle le maine après son purgatoire ou repos perpetuel c'est en la gloire de paradis»²⁶.

[D15]Ly prestres: «Les ames ne comperent-il mies tous leurs pechiés en une paine et en ung lieu, si come homicides, adultères, fornications, larrechins et aultres pechiés emsamble?». Ly dyables: «Elles comperent chacun pechiet mortel à parluy, les grans griefment»²⁷.

morie omnia que homo in malis operatur 18/ et non penitet eodem modo nec deleri poterunt a memoria mea si confessione et penitentia non abluuntur».

²³ Ms. V, fol. 171r: «Tunc sacerdos: “Num christianus homo bonum 32/ et malum angelum sibi a deo deputatum habet?”. Et ille: “Bonum angelum ab altissimo eum custodientem et a Lucifero malum ei insidiantem habet”».

²⁴ Ms. V, fol. 171v: «Sacerdos: “Quid dicis de illis qui plurimos 2/ psalmos seu orationes negligenter proferunt et de illis qui paucos psalmos et orationes proferunt?”. Et ille: “Psalmus 3/ unus aut una oratio ex corde prolata plus me grauat quam plurimi psalmi seu plurime orationes negligenter”».

²⁵ Ms. V, fol. 171v: «Tunc sacerdos: “Et quare baptizatum in- 26/ tras <hominem magis quam non baptizatum?”. Et ille: “Quoniam non baptizatus meus est et ideo baptizatum intro *in marg.*> ut eum et anima et corpore mihi acquiram”».

²⁶ Ms. V, fol. 171r: «Et ille: “Bonus angelus a deo sibi de- 34/ putatus malo angelo insidiatori suo comittit, qui eam ad penas ducit 35/ sed eam non plus cruciat nisi ut ei bonus angelus precipit, et ut in peccatis suis promeruit 36/ qui eam etiam postea purgatam ad requiem perducit”».

²⁷ Ms. V, fol. 171r: «Tunc sacerdos: “Num anime omnia peccata 37/ simul

[D16]Ly prestres: «Et comment les puet-on aidier en purgatoire?». Ly diables: «Par messes, par orisons, par ausmonnes et par aultres (101va) bonnes oeuvres desquelles ayde elles prennent solaz et telle recreation comme li familleux fait en bonnes viandes et ensy que cilx qui a soif fait en bon buvrages»²⁸.

[D17]Ly prestres: «Combien longhement dure ycelle recreation?». Ly diables: «Seloncq le ayde et confort que on leur fait»²⁹.

[D18]Ly prestres: «Les paines de purgatoire sont-elles dentres le monde ou dehors?». Ly diables: «Elles sont dedens le monde et dehors aussy»³⁰.

[D19]Ly prestres: «Les ames qui sont ou purgatoire ont-elles nul repos le dimanche?». Ly diables: «Des vespres du samedi jusque au premier kant du koc devant le lundy ont elles aulcunement repos pour le reverense de le resurexion de Jhesuchrist faite le dimanche»³¹. La dicte response est faulse.

[D20]Ly prestres: «Ly home qui est trespassés quel pechié comperent-il premierement?». Ly diables: «Les pechiés qu'il a fais depuis son enfance en venant jusques à le mort desquels il n'a point esté repentanz ne confits»³².

[D21]Ly prestres: «A il discors et tenchon entre les dyables?». «Oil, car quant il pierdent les gens qui sont par yaux dechupt il se

omnia tempore luunt, uidelicet homicidium cum adulterio, adulterium cum furto et cetera peccata aut singula singulariter?». Et ille: «Le- 38/ uiora peccata leuius, grauiora grauius et singula singulariter».

²⁸ Ms. V, fol. 171r: «Tunc sacerdos: 39/ «Et quid refrigerii de missarum celebrationibus, de elemosinis et de orationibus et aliis laboribus uiuorum haberet?». Tunc ille: «Anime de his laboribus ita refocilantur quemadmodum (fol. 171v) 1/ esuriens de cibo, sitiens de potu, algens de calore, calens de algore».

²⁹ Ms. V, fol. 171v: «Tunc sacerdos: «Et quamdiu 2/ illud refrigerium durat?». Et ille: «Quantomagis pro eis laboratur tanto magis refocilantur».

³⁰ Ms. V, fol. 171v: «Tunc sacerdos: «Purgatorie 32/ pene utrum in mundo an extra mundum sunt?». Tunc ille: «Et in mundo et extra mundum sunt».

³¹ Ms. V, fol. 171r: «Tunc sacerdos: «Anime defunctorum num dominicis diebus propter dominicam resurrectionem aliquod 25/ remedium consolationis in penis habent?». Et ille: «A uespere sabbati usque ad primum 26/ galli cantum secunde ferie aliquantum tunc requiescunt».

³² Ms. V, fol. 172r: «S.: «Moriens homo quas penas primitus luit?». Et ille: «Quas 46/ primitus scilicet ab infancia sua sursum crescendo usque ad mortem suam fecit, si non penituit».

discordent et combatent et quant il ont prospérité en mal faisant il sont racordet»³³.

[D22](101vb) Ly prestres: «Que devient ly paien et juifs quant il muerent sans baptesme?». Ly dyables: «Il vont en li gouffre d'infier avec Lucifer nostre maistre»³⁴.

[D23]Ly prestres: «Constrains-tu oncques nulluy à faire pechiés?». Ly dyables: «Jou conseil le coiemet à faire luxure homicides, larechin et aultres pechiés mortels auxquels jou les voy plus enclints et quant il se consentent à moi jou leur ayde à faire les oeuvres mauvaises et les pechiés qu'il voellent faire. Et quant il ne se asentent point à moy jou les travaille moult fort par temptations»³⁵.

[D24]Ly prestres: «Scevent ly dyables chou qui est avenir?». Ly dyables: «Nous ne Lucifer nos maistres ne scavons point les choses advenir». Ly dyables: «Mais seloncq le disposition de l'air et les contenanches des gens nous concepvens les choses advenir»³⁶.

[D25]Ly prestres: «Que dis-tu des festes de sainte église?». Ly dyables: «Plus siert on Dieu plus en suy dolans»³⁷.

[D26]Ly prestres: «Et des orghes que on sonne en sainte église que en dis-tu?». Ly dyables: «Jou ne redoubte riens chou qui les gens fait avoir joie et solaz mais jou ay hyde et horreur des larmes que on (102ra) pleure pour les pechiés que on fait»³⁸.

[D27]Ly prestres: «Comment te plaist li escript de ceste femme

³³ Ms. V, fol. 172r: «Et ille: <locus corruptus> “pax aut alter- 53/ catio inter demones?”. Et ille: “Cum prodiderint quod lucrati fuerunt magna altercatio et dissensio (fol. 172v) 1/ inter eos est ita quod se inuicem percutiunt, laniant, mordent, sed cum aliquid eis in prosperitate uoluntatis sue acciderit 2/ ad pacem redeunt et gaudent”».

³⁴ Ms. V, fol. 172v: «S.: “Paganos, iudeos et omnes qui sine baptismo moriuntur, defunctos quo ducis?”. Et ille: “In foueam tartari 21/ id est inferni”».

³⁵ Ms. V, fol. 172v: «S.: “Cogis aliquos ad peccatum?”. Et ille: “Leuiter suo deo christianos supra, 41/ facere, homicidia, furta, adultera, et huiusmodi cum eos ad eadem anhelare uideo et cum mihi consenserint mox 42/ in idem peccatum eos iuuo. Quod si noluerint, ab eis fugio”».

³⁶ Ms. V, fol. 172v: «S.: “Num demones futura sciunt?”. Et ille: “Nec Lucifer nec alii demones futura (fol. 173r) 1/ sciunt sed secundum temperiem aeris et secundum susurrationses et demonstrationes hominum futura notant”».

³⁷ Ms. V, fol. 171r: «Tunc sacerdos: 28/ “Et quid dicis de festis sanctorum?”. Et ille: “Quanto maiores celebritates in cultura 29/ altissimi sunt tanto magis doleo”».

³⁸ Ms. V, fol. 171r: «Iterum sacerdos: “Et quid dicis de organis que in festis sanctorum 30/ in ecclesia resonant?”. Et ille: “Que corda hominum letificant ea non pertimesco, 31/ sed magis lacrimis peccata sua flentium abhorresco”».

Hildegard ? ». À ceste demande ly anemis regarde Hildegart d'un aspre regart et dist: «Cy escript me plaisent tout ensy comme cilz qui te plairoit qui te estrangeroit car il seront publyet au blasme de moy»³⁹. Et elle dist au dyable: «Jou voy plourer tes compaignons qui pour toy ont confusion et il cuidrent par toy avoir joye et gloire⁴⁰. Et si voy de par Dieu ung feu appareilliet auquel tu seras ars et tourmentes, et de ceste femme en laquelle tu y es te fault il yssir»⁴¹. Et ly dyables: «Tu descoevre notre blasme comment my compaignon dechoivent les gens. Tu vois jusques au fons d'infier. Je volroye que tu fusses aveules»⁴².

Encoire respondy chilz dyables à le demande dudit prestres que il ne convient point secondement confessier les pechiés qui par vraie confession sont pardonnet⁴³, et que cilz qui sans cause est tués il demontre à Dieus ses playes⁴⁴, et ossi que cil qui luffre sont de dire luxurieux et vains parlers (102rb) sont de viers tourmentet en infier et devoret. Et respondy encoire ly dyables à pluseurs aultres demandes lesquelles jou lesse à escripre pour cause de brieftet et d'abregier cest escript. Darrains fu la dite femme delivreet de l'anemy par les pryeres de Hildegart qui scavoit bien et dist à ses suers loing tamps par devant le jour quant elle moroit.

³⁹ Ms. V, fol. 171v: «Tunc sacerdos: "Et quomodo placet tibi scriptura uetule huius Hildigardis?". 9/ Tunc ille dominam nostram Hildigardem inspiciens dixit: "Scriptura tua sic mihi placet quomodo tibi placeret si quis 10/ te strangulando suffocaret". Tunc sacerdos: "Et unde hoc est?". Tunc ille: "Quia ad contumeliam mei publicabitur"».

⁴⁰ Ms. V, fol. 173r: «Et domna Hildegardis: "Video quod consocii tui plangunt et ululant quia putabant quod 19/ gloriam per te habere deberent sed nunc per te confunduntur quoniam iam in conatu tuo deficis"».

⁴¹ Ms. V, fol. 173r: «Et Hildegardis: "Video ignem tibi infelici per ueram beatitudi<nem> 22/ apponi a quo perustus uas quod possides relinques"».

⁴² Ms. V, fol. 173r: «Et ille: "Omnia scandala nostra nudas unde consocii 23/ mei cum simul conueniunt ut lucra sua componant, dicunt quod se ab oculis tuis abscondere non possunt, 24/ quoniam omne consilium eorum ad quod anhelant per te dissipatur, et ideo magna dissensio inter eos oritur. Et ideo 25/ huiusmodi oculos habes. Utinam in eisdem oculis ceca esses! Nam numquam uisus alicuius hominis tot scandala nobis in- 26/ tulit. In fundum enim inferni uides"».

⁴³ Ms. V, fol. 173r: «Et ait: "Peccatum quod semel confitetur et penitentiam sibi iniunctam complet, non oportet ut 33/ denuo confiteatur, sed si iterum confitetur, tanto perfectius ab illo purgatur"».

⁴⁴ Ms. V, fol. 173v: «Dixit: "Christi- 16/ anus homo sine causa occisus uulnera sua..."».

Qui volroit escrire ses virtuz et les secrets de Dieu qui sont écrits en ses dictz livres, lesquelz secrets elle vit ravie par moult de fois, ung grand livre ne les poroit mie comprendre; depuis son enfance jusques à son aage de LXXXI ans elle ne fu oncque sans maladie de corps car Dieu par ses castiement le tenoit si pure que eaus ou vaissiel ou quel il scoit et ses secrets tres merueilleusement demonstroit tant de ces choses presentes que advenir. Elle moru bien eurement en Dieu l'an de nostre seigneur Jhesus christ mille cent et lxxx un sur le XV^e kalende d'octobre, et la grande lumiere qui toute nuyt se tenoit de seure la maison ou ses corps gisoit demonstra clerement de quelle (102va) merite elle estoit.

Et ii hommes qui estoient malade, si tost qu'il mirent leur mains au saint corps furent sauvet de leurs maladies, et ou lieu li corps est enseveliz sont ou non de ly maintes fois pluseurs miracles advenut à l'onneur de nostre seigneur Jhesuschrist qui est beniz in secula seculorum amen ⁴⁵.

⁴⁵ Cf. *Lectio VIII*, éd. KLAES, p. 79-80: «Hec obitum suum longe ante preciens et sororibus predicens anno incarnationis Domini millesimo centesimo octogesimo primo quinto decimo Kal. Octobris ad sponsum celestem felici transitu migravit, qui quanti meriti apud se sancta uirgo fuerit, effusa nocte ingenti et choruscanti luce super habitaculum eius euidenter declaravit. Duo uero homines, qui corpus sanctum spe bona tangere presumpserunt, ab infirmitatibus quibus diu languebant, cito conualuerunt. Preterea in loco, quo uenerabilis a reuerendis uiris est sepulta, meritis eius omnibus pio corde querentibus prestantur beneficia multa ad laudem et gloriam Domini nostri Iesu Christi, qui cum Deo patre et Spiritu sancto uiuit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen».